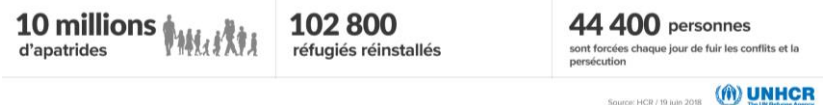
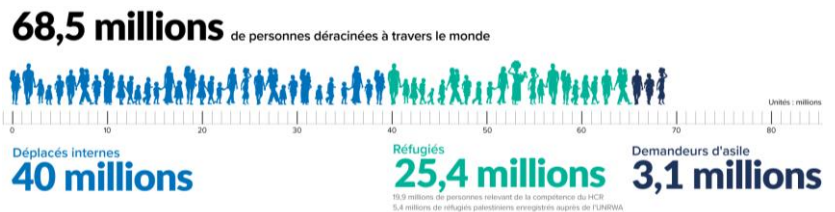


DÉFINITIONS ET CHIFFRES

L'étranger désigne une personne qui n'a pas la nationalité du pays, elle n'est pas forcément immigrée car elle peut être née dans le pays de parents étrangers. Il y a **en France ~4 millions d'étrangers** (dont ½ millions nés en France), **soit ~6% de la population française**. 40% de ces étrangers viennent de l'Europe et 40% d'Afrique¹.

Le migrant, l'immigré désigne une personne qui se rend, pour y séjourner ou s'y installer, dans un pays, qui n'est pas celui de sa naissance.

Le nombre de migrants internationaux (non compris les personnes migrant dans un même pays) représentait, en 2018 **3,4% de la population mondiale** (2,8% en 2000), soit 258 millions de personnes en 2017. L'Europe est la première destination (77 millions) devant l'Asie (71 millions), l'Amérique du Nord (53 millions) et l'Afrique (19 millions)². Les migrations Sud-Sud dépassent légèrement les migrations Sud-Nord.



La proportion des immigrés en rapport avec la population dans les différents pays est très variable. Au Qatar, à Monaco et aux Émirats arabes unis, la proportion des immigrés est respectivement de 86%, 72% et 70% de la population. Pour les démocraties occidentales la proportion est entre 7% et 16% (Espagne 14%, États-Unis, Allemagne et Royaume-Uni 12%, Italie 7%) mais la Suisse a 24%³, d'autres moins de 1%.

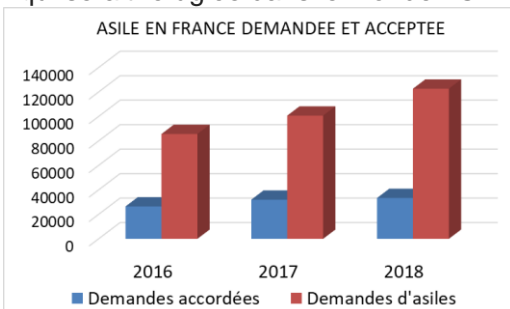
Il y avait, en 2015, **6,1 millions d'immigrés en France, soit 9,2% de la population**. 2,8 millions de ces immigrants ne sont pas étrangers car ils ont acquis la nationalité française. 37% de ces immigrants sont originaires de l'Europe, plus de 30% de l'Afrique du Nord et 13% de l'Afrique subsaharienne⁴.

À cela s'ajoute l'immigration clandestine difficilement mesurable et estimée entre 200 à 400 000 personnes.

La France a accueilli 262 000 immigrants en 2017, 212 365 en 2015. Ce chiffre est relativement constant depuis 10 ans. Les soldes migratoires en 2017 et 2018 sont respectivement de 69 000 et de 58 000 personnes. Les raisons principales de l'immigration sont le regroupement familial, les études ou diverses contraintes qui poussent les migrants hors de leurs pays. Pour ces dernières raisons, politiques, religieuses, etc. les migrants demandent le statut de réfugié.

Le réfugié désigne une personne qui fuit une situation de persécution, de guerre... voir climatique qui l'empêche de vivre dans son pays.

Le nombre de réfugiés dans le monde bat des records historiques avec plus de 65 millions de réfugiés en 2015, ce qui est 4 fois plus qu'en 2003 et 68,5 millions en 2018. Cela représenterait plus que toute la population française qui serait réfugiée dans le monde ! C'est 0,9% de la population mondiale.



En 2016 - 2017 – 2018, respectivement 85 700 – 100 700 – 122 700 **demandes d'asile** en France et 26 500 – 32 000 – 33 400 acceptées⁵, soit 69 – 68 – 73% **de rejets** avec plus de 40% de sortie effective du territoire.

Les personnes demandant l'asile en France ont augmenté de 47 700 à 122 700 entre 2010 et 2018, ce qui représente respectivement **0,07% et 0,18% de la population française**. Sur ces demandes, jusqu'en 2018, entre 16% à 32%, selon les années, **demandes d'asile sont acceptées** représentant **0,015% et 0,05% de la population française**.

¹ INSEE

² Infos migrations n° 63 - février 2014 « Aperçu sur les migrations mondiales en 2013 »

³ Wikipédia - Immigration en France – chiffres de 2015 et 2016

⁴ <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/06/19/01016-20180619ARTFIG00310-les-chiffres-de-l-immigration-en-france.php>

⁵ <http://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/lactualite-france-terre-dasile/bilan-2018-l-ofpra-enregistre-21-8-demandes-d-asile>

DES TEXTES INTERNATIONAUX

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 (art. 13 et 14) définit le droit à la libre circulation et la nécessité de l'asile : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays... Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays...

La *Convention de Genève* de 1951 relative aux réfugiés est le document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des États. Elle définit le statut des réfugiés, les droits et les devoirs de ceux-ci et des États qui les accueillent. Ainsi l'article premier dit : « ...le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne... qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... »

Le *Protocole relatif au statut des réfugiés*, de 1967, en retirant les éléments temporels et géographiques, a fait de la Convention de 1951 un outil universel au service des réfugiés dans le monde. Trois quarts des États du monde ont signé la *Convention de Genève* de 1951 et ce *Protocole* de 1967, respectivement 145 et 146 pays.

Dans leur exécution, ces textes dépendent de l'interprétation de chaque État. Effectivement, par exemple, si le droit de quitter un pays est reconnu, l'accueil dans un autre n'est pas acquis. De même « craindre avec raison » peut être interprété de multiples façons.

CAUSES DE L'IMMIGRATION

La majorité des migrants arrivant en France **75%, vient pour raison familiale ou pour étudier. Le tiers demande l'asile**. Néanmoins les raisons de l'immigration sont souvent multiples. En plus des raisons principales évoquées et **des raisons personnelles, idéologiques ou fiscales, les migrants fuient la pauvreté, jusqu'à des situations économiques insupportables, la guerre, la persécution politique, religieuse, ethnique, les catastrophes naturelles, etc.**

Les causes premières de l'immigration peuvent être dues à la **déstabilisation de régions à des fins politiques**, à la **dette impayable par les pays non développés** qui perdure de génération en génération ; à la **corruption** qui détourne des biens publics et à **l'exploitation de pays par d'autres**, au **réchauffement climatique**, aux **dictateurs** et leurs soutiens, etc.

HISTORIQUE

L'immigration en France

Si on remonte à la révolution industrielle du dix-neuvième siècle, on découvre la présence d'ouvriers allemands et belges, et de terrassiers irlandais, par exemple. Au début du vingtième siècle, Russes, Polonais et Arméniens viennent chercher refuge suite aux génocides⁶.

Durant la Grande Guerre des centaines de milliers de coloniaux sont incorporés dans l'armée, dont 172 000 Algériens, 160 000 Sénégalais. Plus de 200 000 coloniaux et 400 000 immigrés sont recrutés pour l'effort de guerre, 1/3 dans l'agriculture et 2/3 dans l'industrie. Après la guerre, le besoin de main d'œuvre est immense.

Après la grande crise de 1929, les migrants ne sont plus les bienvenus et doivent repartir. Néanmoins des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des juifs d'Allemagne fuient les régimes fascistes installés chez eux. En 1938 des camps d'internement, en particulier pour les antifranquistes Espagnols, sont installés. Le nombre de réfugiés Espagnols en France est estimé en 1939 à 440 000.

Durant la Seconde Guerre mondiale, à nouveau, 120 000 coloniaux sont déployés, puis dans la résistance on comptera des Polonais, des Italiens, des Espagnols.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie est en pleine expansion et les grands patrons de l'industrie affrètent des cars et des bateaux pour ramener la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour faire tourner les usines. Le premier " choc pétrolier " en 1974 donne un brusque coup de frein à la croissance économique, les machines et les robots remplacent les travailleurs, le chômage massif fait son apparition et le contrôle de l'immigration devient une préoccupation politique majeure⁷.

À cause de la crise, l'immigration devient un « problème ».

⁶ Cahiers de l'EPM, "Stratégies pour l'intégration des minorités ethniques", André Pownall no. 55, 2005/1, p.9-11.

⁷ Idem

Les ressortissants des anciennes colonies françaises continuent dans les années 70-80 à arriver en France, en fuyant la guerre et la misère de leurs pays⁸ (Vietnam, Cambodge, Laos).

Finalement l'immigration en France oscille entre la solidarité et les tensions, voire les rejets, en fonction de l'état de santé de l'économie.

L'émigration des Français

Si l'immigration vers la France a toujours existé, de même l'émigration des Français est aussi une constante.

On peut rappeler, qu'après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, beaucoup de huguenots ont fui la France. Des estimations basses avancent le chiffre de 200 000 départs de France. L'Angleterre, la Suisse, les colonies américaines les ont accueillis à bras ouverts. Frédéric-Guillaume 1^{er}, duc de Brandebourg-Prusse, proposait ainsi : une aide pour l'exode, un soutien pour tout ce qui était nécessaire pour l'établissement des exilés dans le pays (maison, terre, instruments de travail), exemption d'impôts, nomination de magistrats et autres attributions pour les réfugiés⁹.

L'émigration désigne le départ d'environ 140 000 personnes hors du territoire français entre 1789 et 1800, en raison des troubles révolutionnaires et ceci dès le lendemain du 14 juillet et la prise de la Bastille. Ces personnes de l'aristocratie, du clergé et des partisans de l'Ancien Régime, tenants de la monarchie et du pouvoir absolu, craignent l'effondrement de celui-ci et quitteront le pays pour s'installer dans les pays européens voisins. Certains émigrent pour combattre la Révolution de l'extérieur, d'autres pour se soustraire à ses rigueurs.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, en mai 1940, des millions de personnes s'enfuient du nord et de l'est de la France ainsi que de la Belgique. En juin 1940, 2 millions de personnes s'enfuient à leur tour de la région parisienne.

Au total, environ dix millions de personnes se retrouvent sur les routes de France, soit près du quart de la population française. Des familles furent dispersées, quelque 90 000 enfants ne retrouveront pas leurs parents¹⁰. Après l'arrêt des combats, une partie rentrera, mais une autre sera obligée de rester en zone libre. Les villes en zone libre se trouvent remplies de réfugiés et leur population se multiplie.

Actuellement entre 2 et 2,5 millions de Français sont établis hors de France, dont 49,7% en Europe, 20,8% en Afrique, 13,2% en Amérique du Nord¹¹. Seulement 17% prévoient de revenir d'ici deux ans.

3-ÉCONOMIE DE LA MIGRATION

« Les migrations ont un impact sur quatre catégories de population : les migrants eux-mêmes ; les habitants du pays de départ ; les autochtones du pays d'arrivée ; mais aussi les immigrés déjà installés et les allochtones de la seconde génération. Il en ressort qu'à divers titres tous sont plus ou moins victimes de coûts financiers mais aussi de coûts psychologiques ou sociologiques. Livrer un chiffre unique est une simplification drastique et il ne faut pas se contenter d'une information aussi pauvre, utile, mais insuffisante. »¹²

L'OCDE a affirmé que « globalement, l'impact fiscal de l'immigration est généralement modeste pour la plupart des pays... Les pays qui ont connu dans le passé une abondante immigration de travail – par exemple l'Allemagne et la France – ont tendance à conclure à un impact négatif de l'immigration, car il est mesuré après que la plupart des travailleurs ont pris leur retraite ; les pensions qu'ils reçoivent font donc plus que compenser les cotisations des cohortes moins nombreuses d'immigrés actuellement en activité. En revanche, les pays qui ont reçu récemment une importante immigration de travail perçoivent généralement un effet positif, parce qu'il est mesuré peu après ces vagues d'immigration. »¹³

⁸ Idem

⁹ Les Réfugiés Huguenots tome 1 (Allemagne, Angleterre, Amérique) Charles Weiss – Éditions Ampelos

¹⁰ DVD "juin 1940, le grand chaos", supplément à Géo Histoire, film de Christophe Weber.

¹¹ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens> et selon le registre des français de l'étranger.

¹² M. Bichot, professeur émérite à l'université Lyon 3, Institut de géopolitique des populations, Conférence : Les impacts de l'immigration sur les immigrants

¹³ L'Organisation de Coopération et de Développement Économique rapport annuel sur les perspectives des migrations internationales des économies occidentales présenté le 13 juin 2013 p.172

Fiche thématique : l'immigration 1 – Les grandes lignes – mise à jour mai 2019